

Fiche d'examen au cas par cas pour les zonages d'assainissement visés par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4 *(Liste indicative d'informations à fournir)*

YM (DREAL Rhône Alpes) le 15/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

1. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :

Procédure concernée	Territoire concerné
<input checked="" type="radio"/> Elaboration <input type="radio"/> Révision	Saint-Jean-d'Avelanne

1.0. Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision) :

.....

.....

.....

1.1. Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement) ?

Oui **Non**

1.2. Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?

Oui **Non**

1-3. Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :

75 logements environ à réaliser sur une surface de 3 ha au lieu-dit « Les Ettepes ».....

.....

.....

.....

1.4. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui Non

1.5. Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/ traitement des eaux pluviales :

- Collecte des eaux usées : Unitaire Séparatif

.....

- Traitement eaux usées :

.....

- Mesures particulières visant à limiter le ruissellement à la source :

Oui

Non

– Ouvrages de rétention/traitement eaux pluviales : Un réseau unitaire collecte une partie des eaux pluviales, il a comme exutoire le milieu naturel avec deux déversoirs d'orage et le réseau d'assainissement de la commune Le-Pont-de-Beauvoisin. Un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales au Nord-Est de la commune se rejette dans ce réseau.

1.6. Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :

.....
.....
.....
.....

1.7. Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant :

.....
.....
.....
.....

2 Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :

.....
.....
.....

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) :	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone de montagne :	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone littorale :	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone de baignade	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone conchylicole	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Présence d'un périmètre de protection de captage	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE)	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Présence de nappes phréatiques sensibles	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez les :

* NON

* OUI : description et effets attendus :

.....
.....
.....

3.2 S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :

Le zonage des eaux pluviales de la commune de Saint-Jean-d'Avelanne retient un objectif de conservation et de non aggravation de l'état existant. Un système de rétention des eaux à la parcelle ou pour tout projet de construction, sera mis en place à partir du moment qu'une augmentation de l'imperméabilisation des sols sera réalisée. La restitution des eaux se fera en priorité dans le sous-sol.

Carte du périmètre (source : Géoportail - 2013) :

